

La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

Déclaration du groupe CFTC

La ville a toujours essayé d'offrir un cadre de vie en proposant des espaces naturels, des rues arborées, des parcs paysagés, des aménagements des berges... Mais en même temps qu'elle incluait, la ville rejetait et repoussait, parfois jusqu'à effacer, en minéralisant à outrance, en bâtissant sans attention, en contenant et bitumant ses espaces verts.

La ville en pleine explosion démographique, est devenue inconfortable, nous asphyxiant progressivement dans un espace urbain de plus en plus éloigné de nos aspirations.

Le réchauffement des villes, ses îlots de chaleurs, la perte de biodiversité, la pollution des eaux, des sols, les impacts sur la santé, sur l'attractivité, sur les inégalités sont des problématiques qui entraînent une demande de renaturation de la ville.

Un contre mouvement est apparu, des stratégies ont été mises en œuvre pour lutter contre l'étalement urbain, pour mieux recycler les espaces, et recréer les conditions de la biodiversité.

La CFTC approuve les préconisations qui répondent aux besoins des citoyens pour une nature en ville utile au bien-être et à l'environnement, dont en premier lieu : l'inscription de la biodiversité dans la Constitution qui serait une façon d'afficher que ce sujet est essentiel, et indissociable du climat ;

Pour la CFTC, ce sujet d'importance doit être inclus dans toutes les politiques publiques, sur tous les territoires, notamment sur l'enjeu de la biodiversité.

La nature, scientifique, vulgarisée, sa protection, sa valorisation, son installation en ville doit être un des grands éléments structurants du projet urbain : - avec une nouvelle gouvernance mobilisant tous les acteurs institutionnels scientifiques, associatifs, professionnels ainsi que ses usagers en capacité de s'appuyer sur des coopérations, et des expériences exemplaires.

La CFTC insiste sur le levier de La formation à l'environnement et à la nature qui devra se renforcer avec l'ensemble des filières concernées notamment les métiers du paysage, de l'urbanisme, du bâtiment, de l'intermédiation, de l'économie solidaire, circulaire, de la biodiversité...

Le bâtiment durable à biodiversité positive est naturellement une préconisation forte, car il constitue le modèle de demain.

Le patrimoine sol, doit également être garanti, pour éviter une pollution dont les générations futures ne pourraient se défaire. On ne pourra renaturaliser sur des sols irrémédiablement perdus, tout comme, l'artificialisation des terres, ne pourra non plus continuer indéfiniment.

Enfin, nous souscrivons à ce que les solidarités soient accompagnées pour que de la ville à la campagne, se forme une dynamique permettant une juste valorisation des espaces non bâtis.

Le groupe CFTC a voté cet avis.